



HORAIRE DE LA JOURNÉE

Préscolaire (maternelle 4 et 5 ans)	
7h55 à 8h05	Surveillance
8 h 05 à 8 h 08	<i>Déplacement</i>
8 h 08 à 9 h	1 ^{re} période
9h à 9h52	2 ^e période
9 h 52 à 9 h 55	<i>Déplacement</i>
9 h 55 à 10 h 10	Récréation
10 h 10 à 10 h 13	<i>Déplacement</i>
10 h 13 à 11 h 04	3 ^e période
11 h 04 à 11 h 55	4 ^e période
11 h 55 à 13 h 10	Dîner
13 h 10 à 13 h 13	<i>Déplacement</i>
13 h 13 à 14 h 39	5 ^e période
14 h 3 à 14 h 42	<i>Déplacement</i>
14 h 42	Surveillance et récréation

Primaire	
7h55 à 8h05	Accueil et entrée des élèves
8 h 05 à 8 h 08	<i>Déplacement</i>
8 h 08 à 9 h	1 ^{re} période
9 h à 9 h 52	2 ^e période
9 h 52 à 9 h 55	<i>Déplacement</i>
9 h 55 à 10 h 10	Récréation
10 h 10 à 10 h 13	<i>Déplacement</i>
10 h 13 à 11 h 04	3 ^e période
11 h 04 à 11 h 55	4 ^e période
11 h 55 à 13 h 10	Dîner
13 h 10 à 13 h 13	<i>Déplacement</i>
13 h 13 à 14 h 05	5 ^e période
14 h 05 à 14 h 57	6 ^e période
14 h 57 à 15 h 00	<i>Déplacement</i>
15 h 00 à 15 h 15	Récréation
15 h 15	Service de garde ou départ

INFORMATIONS

121, Principale Est Landrienne (Québec) J0Y 1V0	
Téléphone	819-732-4051
Courriel	landrienne@charricanan.qc.ca

HORAIRE DU SERVICE DE GARDE

Pour les élèves inscrits seulement

7 h 30 à 18 h





CODE DE VIE

Aux parents, aux élèves,

Les membres du personnel de l'école Notre-Dame de Fatima reconnaissent qu'il est important d'enseigner et de renforcer activement les comportements appropriés et positifs chez tous les élèves afin de favoriser et de maintenir un milieu d'apprentissage et d'enseignement harmonieux et sécuritaire. Entre autres, l'école a comme mission de développer la socialisation et les compétences des élèves pour devenir des citoyens responsables et actifs. Nous favorisons donc la responsabilisation progressive de l'élève par le renforcement positif des comportements attendus. **L'école enseigne le code de vie à tous les élèves.** Elle s'assure que tous les élèves le connaissent et le comprennent. À cette étape, les interventions suivantes sont faites avec toute la classe :

- Affichage et présentation du code de vie;
- Renforcement des comportements positifs;
- Avertissements et rappels aux élèves qui manquent au code.

Les comportements inadéquats seront gérés par un continuum d'interventions graduées et de conséquences logiques afin que les enfants intègrent les comportements attendus et utilisent des comportements de remplacement.

Nous vous invitons à valoriser les bons comportements de votre enfant tant à l'école qu'à la maison. Votre appui est important pour la réussite et le bien-être des élèves!

Les trois grandes valeurs qui ont été identifiées dans l'élaboration du code de vie

PLAISIR



BIENVEILLANCE



COLLABORATION



Nous vous remercions de votre collaboration!

L'équipe école



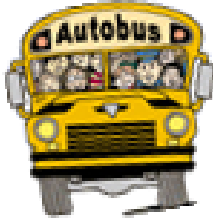
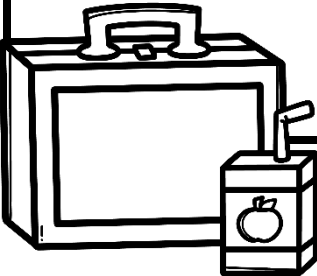
Adopté au conseil d'établissement le 6 mai 2025



RÈGLES DE VIE ET DE CONDUITE

	Règles	Comportements attendus	Raison d'être
Réussite éducative	Je m'investis dans ma réussite scolaire.	Je suis ponctuel. Je fais le travail demandé en utilisant mes outils et les ressources. Je reconnais mes défis et je fais l'effort de les surpasser. Je prends des risques et j'apprends de mes erreurs.	Ainsi... Je me donne toutes les chances d'apprendre et de réussir.
Vivre ensemble	Par mon attitude, mon comportement et mon langage, je suis respectueux des élèves et des adultes.	Je suis poli et courtois avec les autres. Je règle mes conflits par la communication et de manière non violente. Je respecte les différences.	Ainsi... Je contribue à un climat de vie respectueux et agréable où tout le monde a sa place.
Sécurité	J'adopte un comportement sécuritaire et responsable pour moi et les autres.	J'écoute les consignes de tous les adultes. Je me déplace calmement. Je respecte les règles des jeux sur la cour d'école.	Ainsi... J'apprends à vivre en société. Je préviens les accidents et les conflits.
Santé et bien-être	Je fais des choix favorisant le développement de mon estime personnelle.	Je prends soin de moi (hygiène, alimentation, sport, sommeil, etc.). Je porte des vêtements appropriés qui me permettent de réaliser toutes mes activités. Je porte des vêtements qui ne présentent pas de symboles associés à la violence ou à des faits inacceptables.	Ainsi... J'apprends à me connaître et je développe une image positive de moi.
Environnement	Je prends soin de mon environnement et du matériel.	J'adopte des comportements écoresponsables. Je garde en bon état ce qui m'est confié : le matériel, les lieux et le mobilier. Je suis responsable des bris que je causerai volontairement.	Ainsi... Je fais en sorte que mes gestes aient un impact positif sur mon environnement.

FONCTIONNEMENT

Attentes	Fonctionnement
 Les modifications sont faites aux bonnes personnes et aux bons moments. <i>Nous demandons que les changements soient fait 24 h à l'avance.</i>	<u>Gestion du transport du CSSH</u> L'équipe du transport scolaire rappelle qu'un élève ne peut pas changer d'autobus sporadiquement. De plus, un horaire pour la gestion d'une adresse complémentaire doit être remis à l'école lorsque votre enfant fréquente un service de garde privé ou qui est en garde partagée. Tout élève qui déménage ou change d'adresse doit en informer immédiatement le secrétariat de son école. Prévoir un délai de traitement si le changement nécessite une modification au transport scolaire. Voici le numéro pour les joindre 819 732-6561 poste 2242. Pour toutes autres informations, référez-vous au https://www.cssh.gouv.qc.ca/transport-scolaire. Notez qu'un délai de traitement est à prévoir. En attente d'une réponse, il est du devoir du parent d'assurer le transport de son enfant. <u>Absences et retards :</u> Les absences et les retards doivent être motivés par Mozaïk portail ou à la secrétaire au 819-732-4051. <u>Service de garde :</u> Les changements pour les élèves qui sont au service de garde doivent être faits au service de garde au 819-732-4051 et à l'enseignante par courriel ou au secrétariat. Les changements le jour même ne seront pas acceptés. Cette façon de faire évite les confusions et favorise la sécurité des élèves. Nous demandons donc de faire ce changement dans un délai raisonnable, soit 24 h à l'avance. <u>Autres modifications (dîner, permission, rendez-vous, etc.) :</u> Les changements peuvent être signalés à l'enseignante par courriel ou à la secrétaire. <u>LE PERSONNEL EST REJOIGNABLE SEULEMENT PAR COURRIEL OU PAR TÉLÉPHONE À L'ÉCOLE SUR LES HEURES DE CLASSE.</u>
Pour faciliter la gestion lors de la période du dîner, nous demandons de respecter les demandes suivantes. 	Dîner à l'école ➤ Bien <u>identifier les contenants</u> de vos enfants; ➤ Fournir des <u>ustensiles</u> à vos enfants et des plats allant au réchaud (ces plats peuvent aller au lave-vaisselle); ➤ Écrire une autorisation signée si votre enfant doit dîner à l'extérieur. ➤ Des frais seront exigés pour ceux qui dînent occasionnellement à l'école.

INTERVENTIONS EN CAS DE MANQUEMENTS

Si je choisis de ne pas respecter les règles, j'accepte d'assumer mes choix et les conséquences qui seront déterminées selon la gravité et la fréquence des comportements.

- ❖ L'objectif des interventions consiste à corriger et à réparer les gestes.
- ❖ Les conséquences doivent être le plus possible étroitement liées au comportement indésirable et tenir compte de l'âge des élèves impliqués ainsi que du contexte.
- ❖ En cas de manquements mineurs récurrents ou d'un manquement majeur, l'élève sera rencontré par un intervenant ou par la direction d'école. Un arrêt d'agir à l'interne ou à l'externe est une mesure exceptionnelle qui peut être appliquée.
- ❖ Les parents seront informés, par téléphone, dans l'agenda ou par courriel selon la situation.

Manquement Mineur

C'est un comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement de la classe ou à d'autres activités de l'école. Il concerne la gestion quotidienne de la classe ou du groupe du service de garde. En d'autres termes, cela correspond à une infraction aux règles de conduite et aux mesures de sécurité de l'école, y compris celles de la classe et du service de garde.

Écarts de conduite mineurs

Comportements qui nuisent personnellement à l'élève	Exemples d'intervention
○ L'élève n'a pas son matériel; ○ Il ne suit pas la consigne; ○ Il se plaint ou argumente; ○ Il triche; ○ Il ment; ○ Il utilise un langage inapproprié; ○ Il ne complète pas ses travaux; ○ Il encourage les mauvais comportements; ○ Il n'écoute pas la personne qui parle; ○ Il n'assume pas ses responsabilités; ○ Il refuse de travailler; ○ Il refuse de coopérer; ○ Il n'a pas la tenue vestimentaire requise; ○ Il refuse les conséquences; ○ Il possède des objets non nécessaires; ○ Il ne respecte pas les aires et les règles de jeu; ○ Il grimpe à des endroits inappropriés.	○ Avertissement; ○ Apprentissage du comportement attendu; ○ Geste de réparation; ○ Conséquences logiques; ○ Retrait de privilèges; ○ Perte de récréation; ○ Fiche de réflexion; ○ Appel aux parents en présence ou non de l'élève; ○ Retrait de la classe; ○ Rencontre avec la direction; ○ Plan d'action ou d'intervention; ○ Contrat d'engagement; ○ Autres.



Comportements qui nuisent à l'apprentissage des autres :

- L'élève parle quand il ne faut pas;
- Il répond impoliment à l'adulte;
- Il brise le matériel scolaire;
- Il dérange les autres;
- Il lance des objets (ex. boules de neige);
- Il fait des bruits inappropriés;
- Il se chamaille;
- Il blasphème;
- Il provoque;
- Il se désorganise.

***Ce type de manquement nécessite une intervention éducative (constructive).**

Manquement majeur

Il constitue une atteinte grave au bien-être physique ou psychologique d'une personne, un danger, de même qu'une entrave à la sécurité. Il concerne tout geste proscrit lorsque celui-ci a un impact sur le fonctionnement et la sécurité à l'école, qu'il soit commis dans l'école ou à l'extérieur de l'école y compris par le biais des médias sociaux ou lors de l'utilisation du transport scolaire. Il sera sanctionné selon les règles de conduite et mesures de sécurité de l'école.

Écarts de conduite majeurs

Comportements qui nuisent à l'ordre en général	Exemples d'interventions
○ L'élève répond impoliment à un adulte ○ Il lance des objets dangereux ○ Il provoque les autres (se moque des autres) ○ Il ment régulièrement ○ Il fait des crises de colère ○ Il pousse les autres ○ Il insulte ○ Il vol ○ Il crie contre le personnel ○ Il crache sur les autres ○ Il harcèle ○ Il humilie ○ Il intimide (gestes, paroles, attitude et/ou fait de la cyber intimidation) ○ Il fait des graffitis ○ Il participe à des jeux agressifs ○ Il bouscule, pousse, fait trébucher ○ Il empêche les autres d'apprendre ○ Il fugue ○ Il refuse fréquemment de collaborer avec le membre du personnel	○ Arrêt d'agir; ○ Retrait; ○ Appel téléphonique aux parents; ○ Rencontre avec la direction accompagnée ou non des parents; ○ Réflexion; ○ Réparation; ○ Suspension interne ou externe; ○ Facturation ou remplacement pour le bris ou le vol; ○ Réintégration (avec les parents, déplacement supervisé, retour progressif); ○ Plan d'intervention; ○ Soutien individuel à fréquence rapprochée; ○ Références aux ressources professionnelles de l'école ou de la communauté; ○ Contrat d'engagement; ○ Autres.

Comportements qui blessent ou qui sont illégaux

- L'élève utilise un téléphone cellulaire ou un iPod à lecture de mp3 à des moments et dans les lieux inappropriés
- Il commet des actions qui blessent physiquement (bagarre, mord, pousse, donne de coups de pied ou de poing, etc.)
- Il lance des objets qui blessent
- Il vole ou brise la propriété d'autrui
- Il a des comportements sexuels envers les autres

*L'intervention sera faite en tenant compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement, de l'impact sur la ou les victimes selon l'âge, la maturité et l'aptitude de l'élève.

ENGAGEMENT

J'ai pris connaissance du code de vie et de la matrice comportementale et je m'engage à respecter les règles afin de favoriser ma réussite et le bien-être de tous.

Signature de l'élève : _____

J'ai pris connaissance des règles de conduite de l'école. J'offre ma collaboration et je m'engage à faire respecter ces règles durant toute l'année scolaire.



Signature d'un parent ou tuteur

Date



CODE DE CIVILITÉ

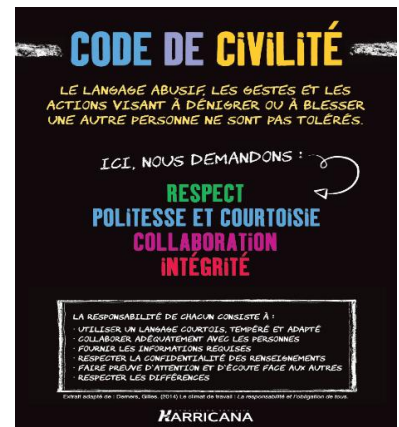
Au Centre de services scolaire Harricana et à l'école, nous n'acceptons pas les manques de :

- ➔ Respect;
- ➔ Collaboration;
- ➔ Politesse et courtoisie;
- ➔ Intégrité.

Le langage abusif, les gestes et les actions visant à dénigrer ou à blesser une autre personne ne sont pas tolérés que ce soit de façon verbale, écrite ou sur les réseaux sociaux.

La responsabilité de chacun consiste à :

- ➔ Utiliser un langage courtois, tempéré et adapté;
- ➔ Collaborer adéquatement;
- ➔ Fournir les informations requises;
- ➔ Faire preuve d'attention et d'écoute face aux autres;
- ➔ Respecter la confidentialité des informations;
- ➔ Respecter les différences.



Source : Politique sur la civilité accessible au

www.cssh.gouv.qc.ca/ADMINISTRATIF/POLITIQUES_REGLEMENTS.

Cette procédure s'adresse à toutes personnes en lien avec l'école, soit les élèves, les parents, le personnel de l'école ou tout autre partenaire.

CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026

PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

0 JUILLET 2025 0

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

5 AOÛT 2025 9

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25 ¹	26 ²	27 ³	28 ⁴	29 ⁵	30
31						

21 SEPTEMBRE 2025 21

D	L	M	M	J	V	S
	1	2 ⁶	3 ⁷	4 ⁸	5 ⁹	6
7	8 ¹	9 ²	10 ³	11 ⁴	12 ⁵	13
14	15 ⁶	16 ⁷	17 ⁸	18 ⁹	19 ¹	20
21	22 ²	23 ³	24 ⁴	25 ⁵	26 ⁶	27
28	29 ⁷	30 ⁸				

21 OCTOBRE 2025 22

D	L	M	M	J	V	S
		1 ⁹	2 ¹	3 ²	4	
5	6 ³	7 ⁴	8 ⁵	9 ⁶	10	11
12	13	14 ⁷	15 ⁸	16 ⁹	17 ¹	18
19	20 ²	21 ³	22 ⁴	23 ⁵	24 ⁶	25
26	27 ⁷	28 ⁸	29 ⁹	30 ¹	31 ²	

14 NOVEMBRE 2025 15

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3 ³	4 ⁴	5 ⁵	6 ⁶	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17 ⁷	18 ⁸	19 ⁹	20 ¹	21 ²	22
23	24 ³	25 ⁴	26 ⁵	27 ⁶	28 ⁷	29
30						

16 DÉCEMBRE 2025 17

D	L	M	M	J	V	S
	1 ⁸	2 ⁹	3 ¹	4 ²	5	6
7	8 ³	9 ⁴	10 ⁵	11 ⁶	12 ⁷	13
14	15 ⁸	16 ⁹	17 ¹	18 ²	19 ³	20
21	22 ⁴	23 ⁵	24 ⁶	25 ⁷	26 ⁸	27
28	29	30	31			

18 JANVIER 2026 20

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7 ⁶	8 ⁷	9 ⁸	10
11	12 ⁹	13 ¹	14 ²	15 ³	16 ⁴	17
18	19 ⁵	20 ⁶	21 ⁷	22 ⁸	23 ⁹	24
25	26 ¹	27 ²	28 ³	29 ⁴	30 ⁵	31

19 FÉVRIER 2026 20

D	L	M	M	J	V	S
1	2 ⁶	3 ⁷	4 ⁸	5 ⁹	6	7
8	9 ¹	10 ²	11 ³	12 ⁴	13 ⁵	14
15	16 ⁶	17 ⁷	18 ⁸	19 ⁹	20 ¹	21
22	23 ²	24 ³	25 ⁴	26 ⁵	27 ⁶	28

16 MARS 2026 17

D	L	M	M	J	V	S
	2	3	4	5	6	7
8	9	10 ⁷	11 ⁸	12 ⁹	13 ¹	14
15	16 ²	17 ³	18 ⁴	19 ⁵	20 ⁶	21
22	23 ⁷	24 ⁸	25 ⁹	26 ¹	27 ²	28
29	30 ³	31 ⁴				

19 AVRIL 2026 20

D	L	M	M	J	V	S
			1 ⁵	2 ⁶	3	4
5	6	7	8 ⁷	9 ⁸	10 ⁹	11
12	13 ¹	14 ²	15 ³	16 ⁴	17 ⁵	18
19	20 ⁶	21 ⁷	22 ⁸	23 ⁹	24 ¹	25
26	27 ²	28 ³	29 ⁴	30 ⁵		

19 MAI 2026 20

D	L	M	M	J	V	S
					1 ⁶	2
3	4 ⁷	5 ⁸	6 ⁹	7 ¹	8 ²	9
10	11 ³	12 ⁴	13 ⁵	14 ⁶	15	16
17	18	19 ⁷	20 ⁸	21 ⁹	22 ¹	23
24	25 ²	26 ³	27 ⁴	28 ⁵	29 ⁶	30
31						

15 JUIN 2026 19

D	L	M	M	J	V	S
	1 ⁷	2 ⁸	3 ⁹	4 ¹	5 ²	6
7	8 ³	9 ⁴	10 ⁵	11 ⁶	12 ⁷	13
14	15 ⁸	16 ⁹	17 ¹	18 ²	19 ³	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Congés



Fermeture



Fin des étapes



Jours de classe



Jours ouvrables



P.E. fixes



Semaine des arts



Journées de concertation



Centre
de services scolaire
Harricana

Québec

